

SOMMAIRE

- P.2 | LA MEL ACCÉLÈRE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- P. 3 | HABITAT & TRANSPORT DURABLES
- P. 10 | ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT
- P. 11 | PRODUCTION & CONSOMMATION DURABLES
- P. 12 | PERFORMANCE SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE DE LA MEL

PREAMBULE

UNE MÉTROPOLE EN TRANSITION

L'exercice annuel du rapport d'activité développement durable comme chaque année, permet d'éclairer les actions de la MEL en matière de transition écologique, climatique et énergétique. L'année 2018 est marquée principalement par le démarrage des travaux d'un projet majeur en matière d'énergie à savoir la création d'une autoroute de la chaleur pour valoriser l'énergie produite par nos déchets au CVE d'Halluin sur les réseaux de chaleur de Lille, Villeneuve d'Ascq, Mons en Baroeul et Roubaix. Il y est question également de mutualisation de l'ingénierie publique avec nos communes et les conseillers en énergie partagée, de poursuite du développement du réseau AMELIO au service des citoyens pour leur apporter conseil et accompagnement en matière de rénovation énergétique mais aussi de développement de l'électromobilité sur notre territoire.

Notre territoire a également connu en 2018 la reconnaissance d'une collectivité engagée dans des politiques climat-air-énergie ambitieuse avec le label européen Cit'ergie, ainsi que le lancement de 9 mois de concertation déclinée dans les communes avec une douzaine de cafés citoyens et sur la plateforme de démocratie participative de la MEL, ou encore 12 séances de travail avec les élus des communes de la MEL.

D'autres ingrédients d'une métropole en transition ont connu un essor en 2018 avec le lancement de la 1^{ère} édition du label « Ici, je mange local » qui vient récompenser les établissements du de notre territoire qui privilégie leur approvisionnement en denrées d'origine locale.

Du côté des habitants, nous constatons encore cette année la qualité des projets de transition portés dans les quartiers et que nous soutenons dans le cadre de l'appel à projets « mets la transition dans ton quartier » avec cette année une thématique des déchets très présente avec notamment le projet Komposto à Roubaix-Tourcoing et celui du centre social de la Bourgogne à Tourcoing, ou de la production d'énergie renouvelable avec les Amis du Jardin à Leers.

Ces quelques exemples viennent illustrer les actions d'un territoire plus résilient et qui répond de manière concrète aux enjeux climatiques. C'est bien l'engagement et les efforts de tous les acteurs du territoire, de la MEL, de ses communes, de ses entreprises et de ses habitants qui nous permettront d'atteindre notre objectif d'un réchauffement climatique contenu en deça de 2 degrés. Le Plan Climat Air Energie Territorial voté le 13 décembre 2019 fixera notre ambition pour les 6 prochaines années, en assumant pleinement la part de responsabilité de notre métropole dans la lutte contre la crise climatique.

LA MEL ACCÉLÈRE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Conseil en Énergie Partagé - CEP – Mise en place sur 36 communes :

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la MEL anime et coordonne le service mutualisé de Conseil en Énergie Partagé (CEP) destiné aux communes volontaires de moins de 15 000 habitants. **Mutualisé entre plusieurs communes, le conseiller en énergie partagé accompagne techniquement les communes afin d'optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine et de mener à bien leurs projets de réhabilitation ou de construction durables.** Ce service porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune (combustible, électricité, eau, ...) au travers de la gestion de son patrimoine, à savoir les bâtiments et l'éclairage publics, mais également sur le développement des énergies renouvelables.

A ce jour, 36 communes ont adhéré à ce service jusqu'au 31 mai 2021, dont 13 nouvelles communes au cours de l'année 2018. Elles ont bénéficié d'un état des lieux énergétique et patrimonial, et se sont engagées dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine communal au travers de l'adoption de programmes d'actions pluriannuel. De la rénovation thermique au remplacement des équipements, en passant par le management de la sobriété énergétique, une multitude d'actions sont envisageables au bénéfice d'un patrimoine communal plus durable.

Le conseiller en énergie partagé réalisera également chaque année un bilan énergétique afin de suivre finement les évolutions de consommation, évaluera l'impact des actions menées et proposera les ajustements nécessaires du plan d'actions pluriannuel.

A titre indicatif, **88 établissements** d'une superficie totale de 148 513 m² ont été identifiés comme étant prioritaires : autrement dit, il s'agit des bâtiments sur lesquels il est préconisé d'agir en priorité afin de générer un maximum d'économies, en étudiant l'opportunité et la faisabilité d'une rénovation globale et performante. Cela représente un investissement potentiel estimé à **59 405 200 euros de travaux énergétiques**¹.

Au cours de l'année 2018, et à l'échelle des communes adhérentes, la mission CEP a d'ores et déjà contribué à une réduction de **1 219 298 kWh** des consommations énergétiques et à la réalisation d'un gain financier de **120 211 euros**.

L'autoroute de la chaleur, les travaux ont démarré.

Un vaste chantier initié par la MEL, l'autoroute de la chaleur, a démarré en juin 2018. C'est un important défi énergétique que la métropole est en train de relever : construire une canalisation de grande taille pour transporter la chaleur créée à partir de la combustion des déchets ménagers métropolitains.

Cette énergie produite au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'Halluin va circuler sous forme d'eau chaude dans cette « autoroute de la chaleur » et traverser une dizaine de communes : Halluin, Roncq, Neuville-en-Ferrain, Mouvaux, Wasquehal, Roubaix, Tourcoing,

1

Montant des travaux de rénovation BBC estimé à 400 euros du m² (ADEME)

Marcq-en-Barœul, La Madeleine et Lille afin d'alimenter les réseaux de chaleur de Lille, Villeneuve d'Ascq, Mons en Barœul et Roubaix . La livraison de cette chaleur renouvelable est prévue en décembre 2019 à Roubaix et en octobre 2020 à Lille.

Jusqu'à présent, la chaleur produite au CVE d'Halluin n'était utilisée que pour produire de l'électricité. Avec l'autoroute de la chaleur, une grande partie de cette énergie permettra d'alimenter les réseaux de chaleur urbains qui fonctionnent pour le moment principalement au gaz ou au charbon mais également au bois. Ce projet permettra d'arrêter définitivement la production de chaleur au charbon à Hellemmes (Mont de Terre) et réduire fortement notre production de chaleur par le gaz. L'eau à 117 degrés qui circulera dans ces tuyaux, chauffera des bâtiments collectifs et notamment des logements sociaux, mais aussi des bâtiments, des communes, et des piscines ; il devrait également permettre de réduire la facture énergétique des abonnés. Le coût de ce chantier unique en son genre en France est de 75 millions d'euros. 12 millions sont pris en charge par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et 13 millions par les fonds FEDER de l'Union Européenne.

HABITAT & TRANSPORT DURABLES

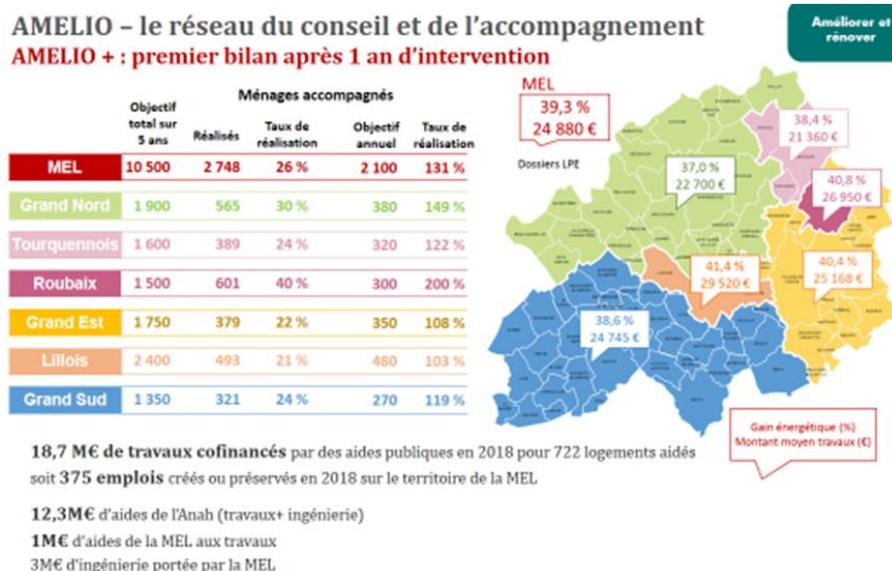
AMELIO - le réseau du conseil & de l'accompagnement

- AMELIO + - accompagner les plus modestes

- Mise en œuvre d'un dispositif intégré (SLIME+PIG+MOUS LHI)
2748 accompagnements en 2018 (objectif 2100 accompagnements)
- Déploiement de la sensibilisation aux éco-gestes avec fourniture de petits équipements, de la médiation précarité énergétique pour les locataires et bailleurs, mise en place d'un fonds « petits travaux », partenariat avec le Département dans le cadre du NEHS
- Caisse d'avance en partenariat avec PROCIVIS NORD depuis février 2019

Perspectives :

- Articulation avec le FSL (29% des demandes pour 25% des aides attribuées, soit 1376 aides aux locataires privés dont 270 pour impayés de fluides)
- Outil de pilotage des différents lots
- Rehausser les objectifs du marché pour suivre la dynamique



- **AMELIO + - perspectives**



Délais d'instruction : 5 mois pour les occupants, 10 mois pour les bailleurs
Délais de paiement : 71 jours pour les occupants, 425 jours pour les bailleurs*

* Source Infocentre Anah

Reprise de l'instruction par la MEL demandée par l'Etat au 1^{er} janvier 2021 :

- Transfert à priori sans compensation
- Cohérence d'action et gains de productivité attendus
- Négociation des moyens humains, technique et financiers de la délégation des aides à la pierre

- **La Maison de l'Habitat Durable – MHD :**

Équipement de la Ville de Lille à dimension métropolitaine, la Maison de l'habitat durable (MHD) est un lieu unique où trouver toutes les aides pour construire, rénover et rendre son logement plus confortable et économe.

La MHD est le guichet unique du réseau métropolitain de conseil et d'accompagnement des particuliers, AMELIO.

Quelques clés depuis 2014 :

- 20 764 appels traités
- 8 375 dossiers accompagnés
- 446 animations réalisées avec 3262 personnes inscrites (62 animations programmées pour le 4^{ème} trimestre 2019)

Provenance des demandes :

- 59% hors territoire lillois
- 41% territoire lillois

- **Conseil multi-thématique aux particuliers :**

Ouverte gratuitement à l'ensemble des habitants de la Métropole, la MHD propose des conseils personnalisés sur diverses thématiques : conseil technique et énergétique, conseil architectural, conseil juridique, conseil financier, médiation sociale...

Depuis son ouverture, la Maison de l'habitat durable a accompagné **7 874** dossiers.

Les motifs des demandes sont, par ordre décroissant :

- **Renseignements financiers, aides, primes**
- **Renseignements techniques et d'accompagnement de travaux**
- **Renseignements juridiques**
- **Informations et inscriptions aux animations**

Chiffres clés 2018 – 2019 :

- 1 691 dossiers accompagnés
- 55% demande sur les aides financières
- 45% renseignements techniques

2018 – 2019 – pour les copropriétés :

- 369 contacts (dont 136 sur les 4 premiers mois de 2019)
- 17 copropriétés accompagnées

- **Animations & événementiel**

Au fil des années, le programme métropolitain d'animations pédagogiques s'est nettement étoffé, en couvrant un champ large de thématiques autour de la notion de l'habiter durable.

Plus de **40** animations sont proposées en moyenne chaque trimestre dans le cadre du programme de la Maison de l'Habitat Durable et hors les murs.

En 2018, un nouveau parcours d'animations dédié à la copropriété a été créé. **36** animations ont été proposées sur divers sujets : la gouvernance, les charges, les travaux, et d'autres sujets plus spécifiques qui concernent plus particulièrement les syndic bénévoles et leurs conseillers syndicaux. Ce parcours comprend deux formats d'animations :

- des conférences, pouvant réunir jusqu'à 40 participants, à destination de tous les copropriétaires
- des ateliers en petit groupe, jusqu'à dix participants, à destination des syndic bénévoles et des conseillers syndicaux.

- **Perspectives**

Une visibilité de l'offre de conseil et d'accompagnement AMELIO sera renforcée grâce à une présence digitale consolidée. A noter également le lancement de la Concession de Service Public (CSP) dédiée à la rénovation énergétique des logements, proposant une offre tarifée à destination des ménages hors ANAH et complétant l'offre de service AMELIO. - Une stratégie marketing est en cours d'élaboration.

Enfin le programme d'animations pédagogiques sera complété avec de nouvelles animations pratiques et des spectacles d'improvisation

- **Présence sur les réseaux sociaux**

• **Création de 3 comptes depuis juin**

Facebook (page) : <https://www.facebook.com/Amelio.habitat>

Twitter : https://twitter.com/amelio_habitat

LinkedIn (page entreprise) : <https://linkedin.com/company/amelio-habitat>

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTE

SUIVEZ ET PARTAGEZ
L'ACTUALITE
DE L'HABITAT DURABLE DANS LA MEL
POUR UN LOGEMENT ECONOMIQUE ET CONFORTABLE



- Outil de massification de la rénovation énergétique des logements :

Afin d'accompagner davantage de ménages et favoriser les projets de rénovation, le Conseil métropolitain a délibéré, le 15 juin 2018, en faveur de la mise en place d'une Concession de Service Public (CSP) en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. L'objectif de cette concession est **d'enrichir AMELIO, afin de permettre à l'ensemble des métropolitains (235 000 ménages cibles) d'accéder à une offre de service complète, structurée et sécurisée** comprenant les étapes suivantes :

- Étape 1 – Définition du projet : il s'agit de définir le projet du ménage en fonction de ses besoins et de ses capacités financières et du diagnostic technique et énergétique du logement
- Étape 2 – Lancement des travaux : cette étape consiste à proposer au ménage un accompagnement technique (mise en relation avec des entreprises qualifiées, validation des devis), administratif (déclarations préalables, demandes de subvention) et financier (plan de financement définitif, facilitation bancaire)
- Étape 3 – Accompagnement aux travaux : cette dernière étape comprendrait notamment une à deux visites en cours de chantier pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux

Mieux accompagnés, les métropolitains pourront ainsi engager sereinement leurs projets de rénovation. Ces derniers seront plus ambitieux et répondront ainsi aux objectifs de transition énergétique et de développement économique (plus d'entreprises sollicitées par projet).

L'objectif sera pour le Concessionnaire d'atteindre 1660 mises en chantier sur la durée de la concession, soit trois ans.

L'offre de service proposée par le Concessionnaire (groupement Urbanis, CD2E et Sféréno), sera proposée sous la marque AMELIO et le Concessionnaire contribuera au fonctionnement du réseau par la bonne orientation des ménages, en fonction de leurs ressources et de leurs projets (opérateurs AMELIO+, animations des conseillers info énergie, conseil multi-thématique de la MHD, etc.). Cette nouvelle offre de service renforcera AMELIO, grâce à :

- **Une meilleure lisibilité** : la communication métropolitaine pourra proposer un message unique, plus lisible pour les ménages, car tous pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé pour leur projet de travaux, quel que soit le niveau de leurs ressources

Une meilleure visibilité : pour les ménages, AMELIO bénéficiera de la stratégie marketing déployée par le Concessionnaire et de la plateforme web dédiée, pour les professionnels (artisans, entreprises, architectes, professionnels de l'immobilier, organismes bancaires et de prêts), AMELIO bénéficiera des partenariats et de l'animation mis en œuvre par le Concessionnaire

- **Un meilleur niveau de service :** en permettant notamment à tous les ménages d'être mis en relation avec des entreprises qualifiées.

Pour qu'elle soit attractive et acceptable pour les ménages, la tarification proposée ne correspond pas au coût réel de l'accompagnement. Ainsi, le Concessionnaire bénéficiera de subventions versées par la MEL à hauteur de 2 934 831 €* pour la durée de l'expérimentation. (*montant soumis à l'atteinte des objectifs de 1660 mise en chantier)

La tarification de base proposée par le Concessionnaire s'élève à 990€ TTC. Le montant de la tarification sociale correspond à la tarification de base -20%, soit 792€ TTC.

Afin de créer un réel effet levier, il pourrait être proposé de mettre en place une subvention aux travaux pour cette cible de ménages. Contrairement à la tarification sociale, la subvention permettrait d'être affichée comme une action directe de la MEL en faveur des ménages.

Projet So Mel So Connected :

Le lancement officiel du projet présidé par le Président Damien CASTELAIN a eu lieu le 20 mars 2018.

Pour l'occasion, trois films ont été réalisés expliquant le projet SO MEL SO CONNECTED disponibles sur la chaîne Youtube de la MEL « MEL Community ».

Quelques actions :

- **Lutter contre la précarité énergétique**

Recrutement de familles pour la sensibilisation et la formation aux éco gestes et à l'utilisation de l'application « EDF & Moi » pour des locataires de logements sociaux.

- **Valoriser le potentiel énergétique local dans une logique d'économie circulaire :**

Réalisation d'une étude de récupération d'énergie de groupes frigorifiques pour alimenter le réseau de chaleur situé à proximité dans la zone commerciale du Grand But à Lomme.

- **Faciliter l'insertion des bornes de recharge en milieu urbain dense, encourager l'usage du véhicule électrique, développer la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation, mettre en œuvre la flexibilité des équipements énergivores :**

Mise en service de la production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques et ses points de recharge de véhicules électriques du bâtiment Rizomm de l'Université Catholique de Lille situé Boulevard Vauban à Lille.

Mise en service de la production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques et ses 12 points de recharge de véhicules électriques de l'ombrière du parking relais de Saint Philibert à Lomme.

Électromobilité :

Dès février 2015, a été acté l'inscription de la MEL dans le Plan Régional de Développement de la Mobilité Electrique ainsi que son adhésion à la centrale d'achat régionale.

La stratégie métropolitaine, définie par la délibération n°15 C 1437 du 18/12/2015, est globale et porte sur :

1. l'aménagement et l'exploitation de bornes sur l'espace public :

Initiative privée par le groupe Bolloré agréé par le gouvernement comme opérateur national :

- 167 bornes semi-accelérées (7KvA),
- implantation sur les communes de plus de 5 000 habitants,
- Service payant compatible avec la carte Pass-Pass

Déploiement complémentaire par la MEL afin de contribuer au maillage territorial et à l'équilibre du territoire :

- maximum 50 bornes accélérées (3 à 22kVA) soit 600k€ HT via la centrale d'achat,
- implantation sur les communes de moins de 5 000 habitants,
- Investissement subventionné à hauteur de 80% par le Région et l'ADEME
- Service de recharge accessible avec la carte Pass-Pass.

2. l'aménagement et l'exploitation de bornes dans les parkings en délégation

- la poursuite de l'équipement des différents parcs en ouvrage et parcs-relais gérés en délégation de service public sera poursuivie au gré du renouvellement des différents contrats,

3. des mesures complémentaires

- accompagner l'émergence de la mobilité électrique dans d'autres politiques métropolitaines (futur plan local d'urbanisme, nouveaux projets urbains, filière de recyclage et valorisation,...) ;
- favoriser les expérimentations en lien avec la mobilité électrique, en particulier dans le cadre d'appels à projet : REI, EcoCités, ADEME,... ;
- engager des réflexions sur l'équipement du parc automobile de la MEL en véhicules propres.

Pour les bornes en Espace Public, des opportunités d'implantation basées sur différents critères ont été recherchées :

- Densité de population,
- Densité d'emploi,
- Tension sur le stationnement,
- Localisation des bornes à proximité de lieux ou équipements publics générateurs de flux,
- Implantation prioritairement sur parking ou à défaut sur une aire de stationnement.

ÉTUDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX

Raccordement au réseau électrique :

- Etude afin d'optimiser le raccordement,
- Accompagnement de la Direction Espace Public Voirie lors des visites de site pour affiner l'implantation (en cours pour les bornes MEL / à venir pour les bornes Bolloré),

Raccordement au réseau télécom :

- Pour les bornes financées par la MEL, liaison sans fil intégrée au forfait,
- Pour les bornes Bolloré, celui-ci prend en charge une étude télécom qui sera croisée avec celle d'ENEDIS pour affiner les implantations.

PLANNING PRÉVISIONNEL :

- **Pour les bornes financées par la MEL :** Déploiement de mi-2017 à mi-2018
- **Pour les bornes Bolloré :** Démarrage des pré-études en mars et mise en service d'une première borne en septembre 2017. Déploiement échelonné en 2019 jusqu'à fin 2020

PRÉSENTATION DES BORNES MEL

Visuel des bornes MEL (modèle G2 Mobility) :

- bornes accélérées (3 à 22kVA),
- 2 points de charge = 2 voitures par borne,



Compatible avec :



PRÉSENTATION DES BORNES BOLLORÉ

- bornes semi-accelérées (7 kVA),
- 2 points de charge = 2 voitures par borne,

Borne IER 986 C



Compatible avec :



FONCTIONNEMENT :

Deux opérateurs mais un fonctionnement similaire :

Site Web et Web Mobile permettant à l'utilisateur de :

- S'inscrire au service
- Localiser les dispositifs de charge,
- Vérifier leur disponibilité,
- procéder à leur réservation (15 minutes environ pour se rendre à la borne)

Utilisation de la carte Pass - Pass pour les abonnés :

- Identification via la carte Pass – Pass,
- Autorisation par le service et lancement de la charge,
- Identification via la carte Pass - Pass,
- Arrêt de la charge,
- Transmission par la borne au système central des données concernant la charge (Facturation),

Utilisation d'une application smartphone pour les non-inscrits :

- Identification via le service de paiement depuis le smartphone,
- Autorisation par le service et lancement de la charge,
- Identification via le service de paiement depuis le smartphone,
- Arrêt de la charge,
- Transmission par la borne au système central des données concernant la charge (facturation)

TARIFICATION

- ✓ Pour les bornes déployées par la MEL, la tarification est fixée par la Région :
2,1 € /h en journée,
0,30€ /h la nuit
- ✓ Facturation en fonction de la durée d'utilisation du service (même si le véhicule est rechargé),

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Appel à projet « Mets la transition dans ton quartier » - Valorisation de 3 projets labellisés en 2018

L'appel à projets "Mets la transition dans ton quartier" est un appel à la bonne humeur et au bon sens : pour se lancer, il s'agit de mettre en place des projets qui :

- font du bien aux participants, en améliorant leur qualité de vie,
- donnent confiance dans la force du collectif avec des temps de convivialité et de partage de savoir-faire,
- rendent service à la planète avec l'adoption de comportements respectueux, locaux et éthiques.

24 projets ont été financés en 2018, dont une moitié a été financée directement par le Programme Local de Prévention des déchets ménagers.

La subvention métropolitaine de 135 652 euros représente un tiers du budget prévisionnel des projets déployés sur le territoire.

- **Komposto (Roubaix-Tourcoing) - collecte de bio-déchets de restaurateurs à vélo**

3 matins par semaine en vélo-remorque, le projet est de récupérer les biodéchets des restaurants, traiteurs et épiceries volontaires pour les amener vers des zones de compostage collectif partenaires.

- **Les Amis du Jardin (Leers) - création d'un puit avec pompage et moulin à vent**

Le but est de drainer le terrain des jardins familiaux et les terrains mitoyens privés du quartier et de distribuer l'eau à différents points dans les jardins familiaux, cela permet d'éviter un apport d'eau potable véhiculé par les jardiniers et l'arrosage des matières brunes permet un compostage plus rapide.

- **Centre social Bourgogne à Tourcoing**

L'action consiste à créer une initiative éco citoyenne et solidaire en mobilisant des habitants sur un projet de récupération de déchets de type friperie, de valorisation à partir d'une dynamique bénévole et de redistribution solidaire auprès des habitants les plus démunis.

PRODUCTION & CONSOMMATION DURABLES

1^{ère} édition du label « Ici je mange local »

Le 3 octobre 2018 la Métropole Européenne de Lille a accueilli au siège la 1^{er} édition de remise aux lauréats du label Ici je Mange local, cérémonie au cours de laquelle 182 établissements ont été mis en valeur.

Ce label est le fruit d'une démarche partenariale menée avec le Conseil régional des Hauts de France, le Conseil départemental du Nord, la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais et l'Association des Maires du Nord.

Ces cinq partenaires sont à l'initiative de ce projet innovant pour développer ensemble l'approvisionnement local et privilégier la proximité et la logique territoriale des denrées produites et transformées dans la limite du périmètre de la région issus des Hauts de France et de manière concomitante en aliments issus de l'agriculture biologique..

Cette action s'effectue dans la restauration des établissements dont ils ont la compétence et qui leurs sont liés : lycées, collèges, établissements médico-sociaux, écoles, cuisines centrales, et tout autre établissement volontaire pour s'impliquer dans la démarche. Rassemblés autour de cette même volonté et de valeurs communes, les partenaires souhaitent mettre en cohérence leurs dispositifs existants et travailler en synergie. C'est pourquoi ils ont travaillé à l'écriture d'une charte commune pour développer l'approvisionnement local.

Cette démarche menée de concert vise à devancer la mise en œuvre des obligations législatives. La loi EGALIM prévoit d'ici le 1^{er} janvier 2022 une part de 50% de produits répondant aux critères sur les produits durables dont 20% sont issus de l'agriculture biologique.

Au niveau de la MEL, 16 communes ont été mises en valeur :

- 1 au niveau 2 étoiles (atteinte de 40 % de denrées locales dans au moins 3 filières agricoles ou 35 % de denrées locales dont 5 % issues de l'agriculture biologique régionale) : Lys les Lannoy ;
- 10 au niveau 1 étoile (atteinte de 20% de denrées locales dans au moins 2 filières agricoles) : Haubourdin, Loos, Quesnoy sur Deûle, Bondues, Houplines, Saint-André-Lez-Lille, Tourcoing, Roncq, Neuville-en-Ferrain, et Villeneuve d'Ascq
- 5 en mode starter (engagement dans la démarche) : Leers, Fromelles, Sequedin, La Madeleine et Houplin-Ancoisne.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans les politiques métropolitaines et constitue une partie intégrante des axes de sa stratégie agricole et alimentaire adoptée le 24 juin 2016 définissant ses objectifs en matière d'actions en faveur de l'agriculture, des espaces ruraux et des dynamiques urbain-rural et ce tant au service des finances des communes qu'au bénéfice de la sensibilisation des enfants et des citoyens.

Près de 76000 repas sont ainsi servis chaque jour dans l'ensemble des 87 communes sur 90 que compte le territoire métropolitain qui ont un service de restauration scolaire constituant une manne potentielle et substantielle pour les filières agricoles locales à même de lieux faire reconnaître la richesse agricole métropolitaine.

Le travail sur la restauration collective est un travail au temps long. L'accompagnement sur la restauration scolaire est une action qui a ainsi été engagée par la MEL dès 2010 pour sensibiliser les communes à ce sujet et les aiguiller dans leurs actions au quotidien et ancrer l'approvisionnement.

Cette démarche a été renforcée en 2016 par la mise à disposition d'une expertise juridique et administrative dans le changement des actes d'achats alimentaires et de suivi du service fait. Cette action fait aussi partie intégrante de notre politique de développement économique en favorisant le recours aux exploitations de la région.

Les communes de la MEL portent une volonté croissante d'agir sur la restauration collective dont elles ont la charge vue les nombreux bénéfices directs et induits. Toutefois les champs d'interventions sont vastes, interconnectés et parfois chronophage à investir, mettre en œuvre et suivre : qualité des produits, éducation au goût, saisonnalité, achats responsables, lutte contre le gaspillage, soutien à des filières locales ... La MEL assure ainsi son rôle d'assembler et d'accompagnateur. La 1ère édition d'Ici je mange local, annonciatrice de nouvelles perspectives pour la suite, est l'une des illustrations de ce volontarisme.

PERFORMANCE SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE DE LA MEL

Construire une métropole à santé positive

Agir pour la santé des métropolitains

La MEL engage une démarche transversale de santé environnementale. Son objectif : construire un territoire à santé positive.

Les enjeux impactant la santé des métropolitains sont cruciaux et il est urgent d'agir. Si la MEL n'est pas compétente en matière de santé, elle se mobilise pour développer un cadre de vie qui y soit favorable, en traitant les enjeux dits de « santé environnementale », au croisement de la santé et de l'environnement.

En effet, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé environnementale regroupe quant à elle l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (habitat, travail, nuisances tels que le bruit ou l'insalubrité), à la contamination des milieux (eau, air, sol, etc.) et aux changements environnementaux.

La mise en œuvre d'une politique métropolitaine de santé environnementale relève donc notamment pour la MEL d'enjeux sanitaires, sociaux, économiques et d'attractivité de son territoire (le cadre de vie est jugé comme l'un des trois critères prioritaires dans l'attractivité,

source enquêtes habitants-acteurs, élaboration de la stratégie d'attractivité de la métropole lilloise, 2017).

Les compétences de la MEL ayant un impact sur la santé de ses habitants sont nombreuses : urbanisme et aménagement (SCOT et PLU), habitat (PLH), transport urbain et mobilité (PDU), lutte contre la pollution de l'air (ZFE et PCAET), politique de la ville - renouvellement urbain et NPRU -, eau et assainissement, collecte et traitement des déchets, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre les nuisances sonores (PPBE), soutien à la recherche. Si ces compétences thématiques ont chacune leur propre directive et/ou document cadre, la démarche de santé environnementale est, elle, transversale et n'est ni imposée, ni réglementée. Elle s'adapte à chaque territoire (à une plus large échelle il existe néanmoins le Plan National Santé Environnement – PNSE - et le Plan Régional Santé Environnement - PRSE - la MEL ayant contribué techniquement à l'élaboration du PRSE n°3 publié en 2018).

Le 14 décembre 2018, le conseil métropolitain a donc adopté à l'unanimité une délibération cadre volontariste et ambitieuse en matière de santé environnementale intitulée « construire une métropole à santé positive » (délibération 18 C 1060). Le texte définit les contours d'une nouvelle politique publique. Les actions ont été précisées et enclenchées dès l'année 2019 en menant une approche globale et partenariale avec d'autres institutions du territoire, des représentants de la société civile et du monde académique, et des réseaux nationaux et internationaux.

Les quatre ambitions de cette nouvelle politique métropolitaine sont :

- ambition 1 : créer et animer une gouvernance partagée et devenir une institution exemplaire ;
- ambition 2 : renforcer les connaissances à l'échelle métropolitaine ;
- ambition 3 : informer, sensibiliser et associer les métropolitains ;
- ambition 4 : une métropole résiliente : développer un cadre de vie favorable à la santé, réduire les nuisances et les inégalités environnementales et sociales de santé.

La Métropole Européenne de Lille lauréate du label Cit'ergie



La Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie en septembre 2017. Cit'ergie est la déclinaison française du label européen EEA (European Energy Award) récompensant les collectivités engagées dans des politiques climat-air-énergie ambitieuses. Il est déployé en France sous l'égide et avec le soutien financier de l'ADEME.

Il existe trois niveaux de performance pour ce label:

- **Cap Cit'ergie** pour les collectivités ayant réalisé 35% des actions du référentiel Cit'ergie,
- **Cit'ergie** pour les collectivités ayant réalisé 50% des actions du référentiel Cit'ergie,

- **Cit'ergie Gold** pour les collectivités ayant réalisé 75% des actions du référentiel Cit'ergie.

Après la réalisation d'un état des lieux au regard du référentiel d'actions Cit'ergie, lors duquel la MEL a obtenu un taux de réalisation de 56%, un plan d'actions sur quatre ans a été adopté en Conseil métropolitain en octobre 2018.



Avec ce plan d'actions, la MEL s'engage à amplifier son action climat-air-énergie dans les six domaines du label Cit'ergie : le développement territorial, la mobilité et les transports, la coopération avec les acteurs du territoire (communes, entreprises et habitants) sur les enjeux climat-air-énergie, le fonctionnement interne et la gestion du patrimoine métropolitain et enfin l'efficacité énergétique des réseaux énergétiques et des équipements d'eau et d'assainissement.

Fort des résultats de son état des lieux et de ce plan d'actions ambitieux, qui permettra de porter le taux de réalisation des actions Cit'ergie à 67% d'ici 4 ans, la MEL s'est vu attribuer le label Cit'ergie par la Commission Nationale du Label en novembre 2018.

Lors des Assises de l'Énergie qui ont lieu à Dunkerque en janvier 2019, Damien CASTELAIN, Président de la MEL, s'est vu remettre le label des mains de M. Arnaud LEROY, président de l'ADEME.

Le label est accordé pour une durée de 4 ans. Comme l'a indiqué Damien CASTELAIN, l'ambition pour la MEL est désormais d'obtenir le label Cit'ergie Gold, qui correspond à un taux de réalisation de 75% des actions Cit'ergie.